Commune de Riverie
40 impasse du Château 69440 RIVERIE
Tél : 04.78.81.82.42 - mairie.riverie@cc-paysmornantais.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi douze mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de RIVERIE (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire publique dans la salle du conseil de Riverie sous la présidence de Madame Isabelle BROUILLET, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle BROUILLET, M. Olivier LANORE, Mme Roseline Sylvia SPAGNOLO, M. Vincent GUGLIELMI, Mr Stéphane VARGAS Mme Maryline RIVOLLIER, M. Eric MAISONNEUVE, M. Bruno FEUILLOY, M. Jacques DANGER

Etaient absents excusés : Mme Claire BASSET-BELLEINGUER, Mme Maryline RIVOLLIER

Secrétaire de séance : M. Olivier LANORE

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➢ **DELIBERATIONS :**

1. Mise en place de la tarification sociale des cantines pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur Olivier LANORE rappelle le dispositif de la tarification sociale des cantines que l'Etat soutient pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

En 2023, la commune de Riverie a signé une convention triennale avec l'état pour la mise en place de ce dispositif.

Pour bénéficier de cette mesure, la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches dont au moins l'une d'entre elles doit être inférieure ou égale à 1€ maximum.
L'Etat verse alors une aide financière de 3€ par repas déclaré et servi au tarif maximal d'1€.
Depuis septembre 2024, la commune peut bénéficier de la bonification Egalim de 1 €.

Monsieur Olivier LANORE rappelle la grille tarifaire pour l'année scolaire 2024/2025. Les tranches sont définies en fonction du Quotient Familial CAF communiqué par la CAF du Rhône aux foyers souhaitant utiliser le service.

Le Quotient Familial CAF et sa révision sont communiqués par les familles utilisant le service de cantine scolaire à la commune avant chaque rentrée scolaire, en même temps que l'inscription au périscolaire. Sa révision par la CAF sera prise en compte 2 fois par an par la commune pour une mise en application au 1er janvier et au 1er avril, sans effet rétroactif sur les factures déjà envoyées aux familles.

- Les familles qui ne communiqueront pas leur quotient familial se verront appliquer la tranche tarifaire la plus haute.
- Les familles des enfants de CLAIR PRINTEMPS (ACOLEA) utilisant la cantine scolaire se verront attribuer le tarif de la tranche la plus faible.

Quotient Familial (Caisse d'Allocations Familiales)	**Tarif du repas par enfant**	**Tarif d'aide au repas (service périscolaire)**	**TOTAL**
Inférieur ou égal à 900	1€	1€	2€
De 900 à 1200	4,00 €	1€	5€
Supérieur à 1200 ou non communiqué	4,50 €	1€	5,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes et représentées

- **DECIDE** la mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026

2. <u>Approbation du règlement intérieur de la cantine et garderie périscolaire</u>

Le règlement de la cantine et du service périscolaire doit être validé par le conseil municipal avant chaque rentrée scolaire

Mme Le Maire présente le projet de modification du règlement notamment sur les modalités de sortie de l'accueil du soir. Elle propose de maintenir les mêmes tarifs cantine pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce projet de règlement a été envoyé en amont du conseil municipal aux élus.
Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire modifié joint en annexe à cette délibération :
- DIT que ce règlement sera transmis pour signature à chaque famille utilisatrice du service.
- DIT que le nouveau règlement entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2025-2026.

3. <u>Choix du nom de la salle communale – place du Marché</u>

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la salle de la place du Marché se terminent début juin. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, il convient de choisir un nom pour cette salle.

Un appel aux idées a été fait aux habitants par le biais du Riverie Info, sans résultat.

Après discussion autour de plusieurs noms, le conseil municipal propose « Espace Rencontre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes :

- **DECIDE** de nommer la salle communale place du Marché « Espace Rencontre ».

4. Approbation des conventions de mise à disposition de la salle communale aux associations – place du Marché

Suite aux travaux de rassemblement des 2 salles communales place du Marché, Mme le Maire propose d'établir des conventions de mise à disposition de cette nouvelle salle « Espace Rencontre » aux associations : Patatr'art et le Club des Rampognauds, utilisateurs réguliers, ainsi qu'une convention ponctuelle pour les autres associations de Riverie.

Ces conventions reprennent les droits et obligations des associations et de la commune pour l'utilisation de la salle.

Ces projets de conventions ont été envoyés en amont du conseil municipal aux élus.
Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes :

- **DECIDE** d'approuver les conventions de mise à disposition de la salle communale aux associations – place du Marché
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer ces conventions et toutes pièces s'y référent**.**

5. Demande d'accès aux sanitaires du Château par l'association « La Grange à sons » dans le cadre d'un enregistrement à l'Eglise de Riverie

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'association « la Grange à sons » effectue un enregistrement sonore dans l'église de Riverie le 17 et 18 mai 2025.

L'association s'est rapprochée de la Mairie pour demander l'accès aux sanitaires du Château pour les personnes participantes à cet enregistrement, soit 30 personnes environ. Ce cas de figure n'étant pas prévu dans le règlement d'utilisation du château, il convient que le conseil municipal délibère sur cette demande.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes :

- **DECIDE** de ne pas donner l'accès aux sanitaires du Château à l'association « La Grange à sons » étant donné que des toilettes publiques accessibles sont à dispositions dans le village.

6. Approbation de l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de l'aménagement de l'espace du Bûtard

Monsieur Eric Maisonneuve informe l'assemblée de l'avancée des travaux de l'aménagement de l'espace du Bûtard. Suite à la dernière réunion de chantier avec l'entreprise Jacquard, il a été constaté que le toboggan prévu initialement n'est pas adapté à la bute car il est trop court.

L'entreprise Jacquard propose de fournir un toboggan plus long et légèrement plus haut, en créant une plateforme en bois au départ du toboggan afin d'assurer une glisse confortable. Ces modifications représentent un surcout de 1 080,00 € TTC (900,00 € HT).

Monsieur Eric Maisonneuve rappelle également qu'il était convenu dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qu'une actualisation de prix interviendrait si un délai supérieur de 3 mois s'était écoulé entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans son offre finale et la date de début d'exécution. Ce délai étant dépassé, le montant de la révision s'élève à 615,52 € TTC (512,93 € HT).

Le surcoût total de cet avenant est de 1 695.52 € TTC (1 412.93 €).
Le nouveau montant de marché est de 124 798.44 € (103 998.70 € HT), soit une augmentation globale du montant de 0,87% par rapport au montant précédent.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de l'aménagement de l'espace du Bûtard
- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte y afférent.

7. Demande de subvention : appel à projets 2025 auprès du Département du Rhône

Madame le Maire propose de présenter une demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2025.

Elle propose les projets suivants, conformément au plan de mandat municipal :

- **Réfection du mur de la terrasse du Château :**

  Le plan de financement se décompose comme suit :
  - Coût estimatif des travaux…….. 26 756,00 €
  - Subvention Département 50 %..... 13 378,00 €
  - Autofinancement……. 13 378,00 €

- **Réfection de la toiture du Château :**
)
  Le plan de financement se décompose comme suit :
  - Coût estimatif des travaux…….. 39 146,40 €
  - Subvention Département 50 %..... 19 573,00 €
  - Autofinancement……. 19 573,40 €

Madame le Maire demande au conseil son autorisation pour déposer les demandes d'aides financières auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'Appel à projets 2025.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de :

- **SOLLICITER** une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'Appel à projets 2025 au titre de « l'aménagement des territoires et habitat » pour les

travaux suivants : **Réfection du mur de la terrasse du Château et la réfection de la toiture du Château**

- **ARRÊTER** les modalités de financement desdites opérations ;

- **DONNER TOUT POUVOIR** à Madame le Maire, pour signer la convention avec le Département du Rhône toute pièce nécessaire, et notamment les pièces constitutives du dossier de demande de subvention appelé à être transmis au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2025.

8. Cession de barnums de la Région Auvergne Rhône Alpes au profit des communes de moins de 2 000 habitants

Mme Le Maire informe l'assemblée du dispositif « Cession de barnum à titre gratuit aux communes de moins de 2 000 habitants » auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 ce dispositif.

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser plus de 2 000 habitants.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour déposer un dossier de demande au titre du dispositif « Cession de barnum à titre gratuit aux communes de moins de 2 000 habitants » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande au titre du dispositif « Cession de barnum à titre gratuit aux communes de moins de 2 000 habitants » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

- **ACTUALITES SYNDICATS :**

Syndicat Mixe du Gier Rhodanien (SyGR) :
Budget 2025 et Compte Administratif 2024 ont été approuvés en Conseil Syndical. M. Eric MAISONNEUVE, rapporteur, fait part à l'assemblée d'une forte augmentation des dépenses d'investissement prévues pour l'aménagement des berges du Gier à Saint-Romain-en-Gier, passant de 2,8 millions € à 4,8 millions €. Les études se poursuivent pour l'aménagement du Gier à Givors.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Journée du Patrimoine
Comme chaque année, la commune de Riverie organise en lien avec les associations, la journée du Patrimoine. Celle-ci aura lieu le dimanche 21 septembre. Une réflexion est en cours pour

proposer différentes animations : vide atelier porté par l'association Patatr'art, la visite des citernes et de la maquette par l'association la Mémoire de Riverie. D'autres pistes sont en cours de réflexion notamment un circuit pédestre des différents puits situés sur la commune, mise en avant du patrimoine naturel…

Boîte à livres

La commune réfléchie pour installer une boîte à livres sur la place du Marché. Chacun pourra déposer et emprunter des livres gratuitement.

Inaugurations de l'espace Rencontre et de l'aménagement de l'espace du Butard

Le conseil municipal et le groupe de travail du Butard convient les Rampognauds aux inaugurations de l'espace Rencontre et du Butard. Ces inaugurations seront suivies d'un moment convivial autour d'un verre puis d'un pique-nique tiré du sac, face au spectacle des nombreux feux d'artifices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Le Maire,
Isabelle Brouillet

MAIRIE DE RIVERIE
R.F.
(Rhône)